COMMUNE DE MONTREUX

Préavis No 02/2019

de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 8'375'000.00 TTC au maximum pour l'assainissement et l'élargissement des estacades ainsi que le renouvellement des réseaux souterrains et de la chaussée de la rue du Temple

Date et lieu proposés pour la séance de commission :

le mardi 12 février 2019 à 19 h. 00

à la rue de la Gare 30 à Montreux

Contenu

1 Objet du préavis 1
2 Préambule 1
3 Description du projet 1
3.1 Les besoins 1
3.2 Conduite du projet 3
3.3 La circulation 3
3.4 La mobilité douce 3
3.5 Les interventions prévues 3
3.6 L'éclairage 5
3.6.1 L'éclairage public 5
3.6.2 L'éclairage architectural du temple Saint-Vincent 6
3.7 La défense incendie 7
3.8 L'entretien des infrastructures 7
3.9 Les travaux sur les parcelles privées communales 8
3.9.1 La mise en séparatif de bâtiments communaux 8
3.9.2 La réfection de l'étanchéité du parking communal – parcelle 5070 8
3.9.3 Le temple Saint-Vincent 9
3.10 Les nuisances sonores 9
3.11 Emprises et droits 9
4 Description des travaux 10
4.1 Déroulement des travaux 10
4.2 La circulation durant les travaux 11
4.3 Accès et cheminement piétonnier 12
5 Programme des travaux 12
6 Transports publics 13
7 Services d'urgence 13
8 Information aux habitants et aux usagers 13
9 Mandat d'ingénieur 13
10 Enquête publique 14
10.1 Réaménagement de la chaussée et du trottoir en estacade 14
10.2 Inscription d'une servitude de passage public pour piétons et tous véhicules 15
11 Coûts de réalisation 15
12 Conséquences financières 17
12.1 Financement 17
12.2 Participation/Subvention 17
13 Développement durable 18
13.1 Social 18
13.2 Economique 18
13.3 Environnemental 18
14 Position de la Municipalité 18

15 Conclusions.....19

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité de Montreux sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 8'375'000.00 TTC au maximum pour l'assainissement et l'élargissement des estacades, ainsi que le renouvellement des réseaux souterrains et de la chaussée de la rue du Temple

Il fait suite au préavis No 34/2015, adopté par votre Autorité en date du 11 novembre 2015, qui concernait l'étude du projet d'élargissement, d'assainissement et de renforcement des estacades ainsi que le renouvellement des réseaux souterrains et de la chaussée de la rue du Temple à Montreux.

2 Préambule

Le projet de renouvellement des infrastructures publiques concerne deux secteurs de la rue du Temple, situés entre la place des Planches et l'avenue de Collonge, soit sur une longueur totale d'environ 660 m. Sur le premier secteur situé à l'aval et jusqu'au temple Saint-Vincent, l'ensemble des réseaux souterrains doivent être renouvelés et la chaussée réfectionnée. Pour le deuxième secteur, il s'agit de remplacer le trottoir en estacade, de renouveler les réseaux souterrains ainsi que l'infrastructure routière.

Le très mauvais état du trottoir en estacade nécessite impérativement le remplacement de cet ouvrage dans les meilleurs délais, afin de garantir la sécurité des usagers.

L'impact de ces travaux sur le domaine public est important au vu de la largeur réduite de la chaussée ; il est ainsi opportun de réaliser les interventions sur les deux secteurs en parallèle, afin de coordonner les mesures importantes nécessaires au maintien de la circulation et réduire aussi la durée totale de l'intervention.

3 Description du projet

3.1 Les besoins

Le très mauvais état du trottoir en estacade situé entre le temple Saint-Vincent et l'avenue de Collonge nécessite un remplacement rapide de cette infrastructure. Sur cette section de route (secteur 2), des potelets ont été mis en place, afin d'éviter que des véhicules roulent sur le trottoir, sa capacité portante ayant été jugée insuffisante par une expertise. De plus, quelques morceaux de béton se sont détachés sous l'estacade, laissant apparaître des barres d'armatures corrodées et mettant en danger les personnes situées à l'aval de la route, notamment sur des propriétés privées et sur le sentier des Roses.

Dégradation avancée du trottoir en estacade

Sur l'ensemble du périmètre d'intervention, soit entre la place des Planches et l'avenue de Collonge, toutes les infrastructures souterraines sont très anciennes et doivent être renouvelées.

De manière à rationaliser les interventions dans le périmètre concerné par les travaux, plusieurs autres interventions ont été intégrées dans le présent préavis, dont notamment l'éclairage architectural du temple Saint-Vincent, la mise en place d'une fibre optique pour les besoins communaux, le chauffage de la chapelle Saint-Michel, la mise en séparatif des parcelles communales No 5016 (Temple 11) et 5049 (place des Planches 4) et la réfection de l'étanchéité du parking communal situé sur la parcelle No 5070.

3.2 Conduite du projet

Le projet a été élaboré sous la conduite du service des travaux publics et en collaboration avec le service de l'urbanisme. Une coordination a été effectuée avec l'ensemble des gestionnaires d'infrastructures situées dans le périmètre d'intervention, afin de définir les besoins spécifiques de chacun.

Un bureau d'ingénieur a été mandaté pour l'élaboration du projet jusqu'à la mise en soumission des travaux, conformément aux dispositions légales relatives aux procédures des marchés publics.

Le projet d'exécution ainsi que le suivi technique du chantier sera assuré par ce même bureau d'ingénieur. Le service des travaux publics assurera le suivi global du chantier avec notamment, les dispositions à prendre pour maintenir la circulation durant les travaux, ceci en collaboration avec l'Association Sécurité Riviera (ASR).

3.3 La circulation

Les charges de trafic (trafic journalier moyen (TJM), comptage 2015) sont de 2'653 véh/j sur cette partie de route cantonale – RC 731d.

Cette route est le principal accès pour les villages de Glion et de Caux et son gabarit doit être légèrement augmenté afin d'assurer le croisement de deux poids lourds à vitesse réduite.

3.4 La mobilité douce

Le projet déposé à l'enquête publique prévoit un trottoir d'une largeur de 150 cm au total, correspondant à ce qui est indiqué dans la norme VSS 640070, qui préconise une largeur minimum de 150 cm, valeur validée par le canton.

Le projet ne prévoit pas de voie cyclable, car l'espace à disposition est trop restreint.

3.5 Les interventions prévues

Le projet ne prévoit pas de modification significative de l'espace public, seule une augmentation de la largeur de la chaussée est prévue sur le secteur 2. Ainsi, la largeur actuelle comprise entre 4.70 et 5.20 m sera augmenté à 5.90 m au minimum, permettant le croisement de deux poids lourds à 20 km/h.

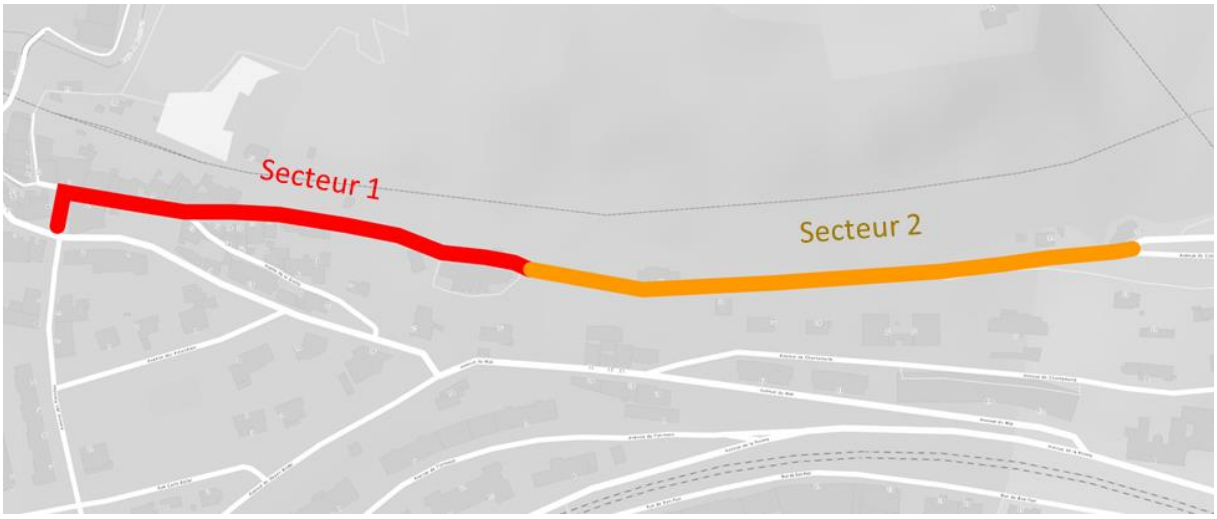

Le nouveau trottoir en estacade disposera d'une largeur moyenne d'espace libre d'environ 1.50 m, entre le Temple Saint-Vincent et le Sentier des Roses. Compte tenu d'une fréquentation moindre et pour maintenir le gabarit sur le sentier des Roses, le tronçon entre ce dernier et l'avenue de Collonge est réduit à 1.25 - 1.35 m.

L'esplanade de repos qui se trouve sur la parcelle No 5238, sur le bas du secteur 2, a une dimension de 4 m de largeur, y compris le trottoir actuel, et 22 m de longueur. Cet espace sera adapté et réfectionné et les trois arbres séculaires qui s'y trouvent seront conservés.

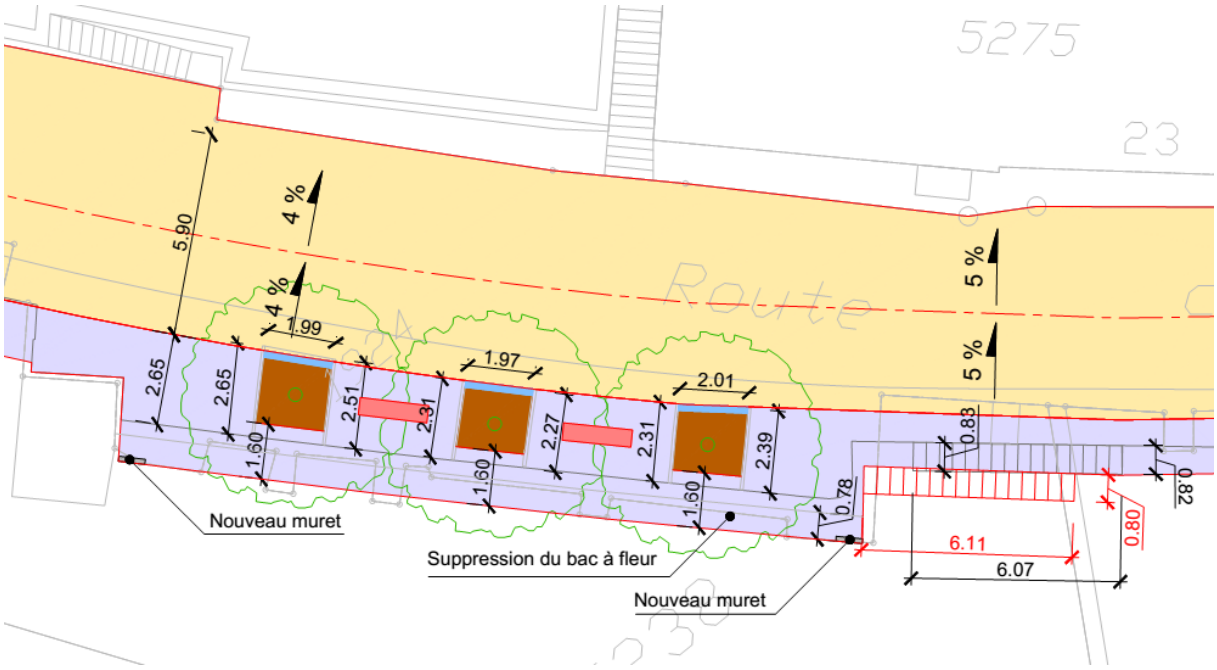

Aménagement de l'esplanade

Sur le secteur 2, le trottoir en estacade sera entièrement reconstruit avec une emprise plus importante sur les parcelles privées situées à l'aval de la rue du Temple. Cette emprise sera matérialisée par l'inscription d'une servitude pour l'ensemble des propriétés concernées. Plusieurs escaliers permettant d'accéder aux parcelles privées devront être démolis et reconstruits; ces interventions ont été validées par les propriétaires concernés.

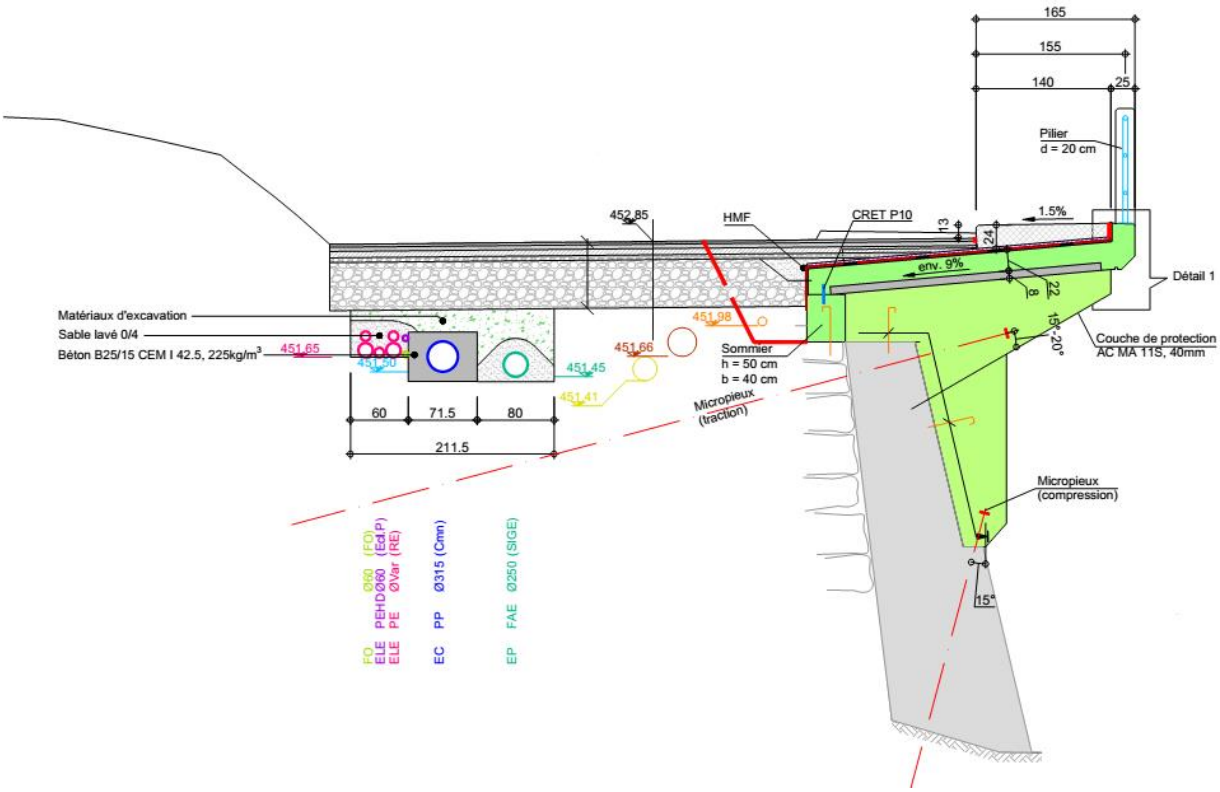

3.6 L'éclairage

3.6.1 L'éclairage public

Deux modèles de lampadaires de types très différents équipent la rue du Temple, permettant ainsi de différencier clairement le caractère villageois du secteur 1 du caractère routier du secteur 2.

Dans le périmètre du village des Planches, l'ensemble peint en noir est muni de lanternes de type village à 4 pans. Celles-ci sont suspendues aux façades ou accrochées à des mâts historiques qui seront conservés et restaurés au besoin. Dans la partie basse du village, les lanternes ont été remplacées en 2014 par des modèles équipés de la technologie LED. Plus proche du Temple, les lanternes sont pourvues de lampes à vapeur de mercure haute pression. Elles seront donc également remplacées au profit des modèles avec la technologie LED qui équipent déjà la partie basse des Planches.

En amont du Temple St-Vincent, l'éclairage public est muni de luminaires routiers maintenant obsolètes et ne répondant plus au standard d'éclairage. Ils seront donc remplacés par des luminaires LED.

Ce passage à la technologie LED sur toute la rue du Temple permettra ainsi de tester une installation d'éclairage dynamique dans un secteur de village tel que celui-ci et de quantifier le réel gain d'économies d'énergie qui pourra être réalisé à cet endroit, soit un gain de 75 à 80% par rapport à la consommation actuelle.

Les équipements seront ainsi munis de capteurs infrarouges de présence, qui piloteront le changement de puissance de l'éclairage public lors du passage des usagers de la route et du trottoir. Il est à noter que ce type d'éclairage avec détection de présence a déjà été mis en place sur d'autres communes depuis un certains nombres d'années et que les défauts de jeunesses ont déjà été résolus (amélioration de la détection, variation bien dosée pour éviter un « effet disco », etc.).

Pour le surplus, l'alimentation électrique souterraine de l'éclairage public est constituée, la plus grande part d'anciens câbles en plomb qu'il est souhaitable de remplacer. Il est prévu de poser des tubes de protection et d'y tirer de nouveaux câbles en remplacement de ceux existants.

3.6.2 L'éclairage architectural du temple Saint-Vincent

En vue de réduire la pollution lumineuse générée par l'éclairage du Temple, un groupe de travail a été constitué pour remplacer l'éclairage actuel.

Le groupe de travail était composé de la Présidente de la Paroisse réformée de Montreux - Veytaux, d'un concepteur éclairagiste spécialiste dans l'illumination des édifices religieux et de représentants des services communaux des domaines et bâtiments, sports, de l'urbanisme et des travaux publics.

Le projet d'éclairage suggéré par le concepteur lumière propose de remplacer les sources d'éclairage au sodium de couleur jaune par un éclairage de tonalité blanc chaud améliorant ainsi le rendu de la pierre des façades du temple et de la chapelle. Quelques zones d'ombres portées ont été supprimées sur le temple Saint-Vincent, afin d'exprimer une meilleure volumétrie de l'ensemble religieux. Enfin, l'éclairage de l'esplanade a été légèrement augmenté sans toutefois porter atteinte au calme et à la sérénité de ce lieu de culte.

Deux essais nocturnes ont été réalisés en présence du comité d'étude, afin de pouvoir apprécier différents types d'éclairage des façades du temple et de la chapelle. Le concept a également été présenté à la Section Monuments et Sites du Service Immeubles, Patrimoine et logistique (SIPAL) du Canton de Vaud. Les éclairages proposés ont été validés par le comité d'étude ainsi que par le SIPAL.

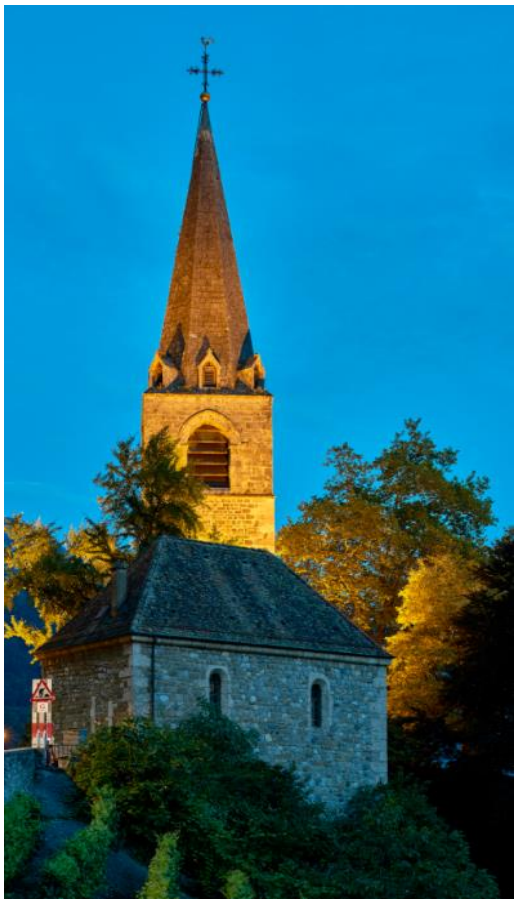

Eclairage actuel

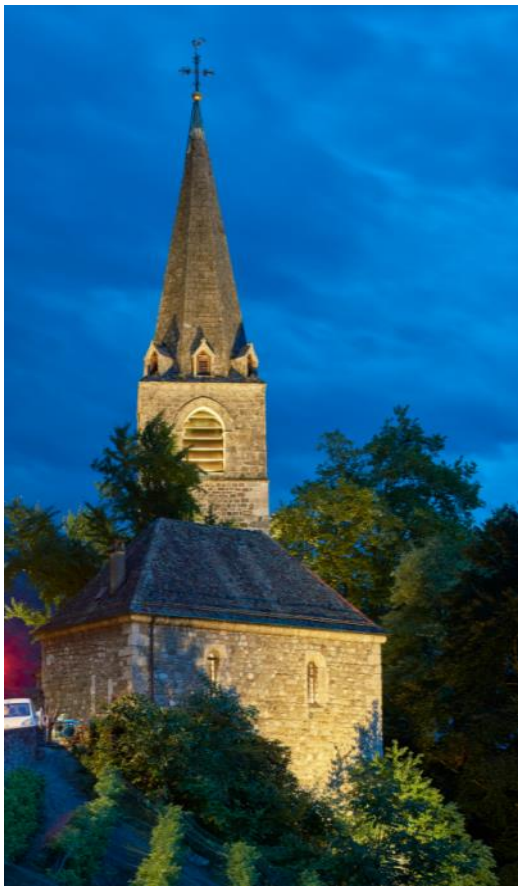

Eclairage architectural proposé

3.7 La défense incendie

Cinq bornes hydrantes (BH) sont présentes dans le périmètre des travaux. Une BH est récente et ne nécessite pas d'être changée. En accord avec le SDIS, une autre BH sera supprimée car son emplacement ne répond plus aux exigences de la défense incendie. Les 3 dernières BH sont équipées de parties inférieures (portion enterrée) anciennes et doivent être remplacées de même que leurs alimentations jusqu'à la conduite de transport du SIGE. Toujours selon les recommandations du SDIS, deux de ces BH seront déplacées du côté aval de la chaussée et ainsi permettre une utilisation plus efficace par le service du feu. Pour une meilleure intégration visuelle dans ce secteur historique de la commune, le service de l'urbanisme demande l'installation de BH de couleur noire. Pour ce faire, 3 nouvelles parties supérieures (portion visible hors sol) seront installées en respectant la couleur des BH déjà existantes dans le quartier des Planches. Les 4 parties supérieures bleues installées actuellement seront récupérées et remplaceront d'anciennes BH existantes sur le territoire de la Commune.

La conduite de transport du SIGE, où sont raccordées les BH, est déjà d'un calibre supérieur au minimum préconisé par l'ECA. Ainsi, la Commune n'a pas besoin de participer au frais de remplacement de cette dernière.

Le montant total lié à la défense incendie se monte à environ CHF 55'000.- . Ces travaux seront subventionnés par l'ECA pour un montant d'environ CHF 17'000.-.

3.8 L'entretien des infrastructures

L'infrastructure routière sera entièrement rénovée sur tout le tronçon, soit sur environ 660 m. Ainsi, une nouvelle fondation de 50 cm sera mise en place et la superstructure, constituée de 3 couches de revêtement, aura une finition avec une couche de roulement permettant de réduire le bruit routier.

Tous les réseaux souterrains seront renouvelés sur l'entier du périmètre concerné par les travaux. Ainsi, pour la Commune de Montreux, les canalisations d'eaux usées et d'eaux claires seront remplacées, de nouveaux tubes pour l'éclairage public seront mis en place et des tubes pour la fibre optique communale seront installés.

Les services industriels renouvelleront ou complèteront leurs réseaux à leurs frais. Ainsi, le SIGE remplacera sa conduite d'eau potable et un collecteur d'eaux usées ; le service des eaux du Maralley remplacera une conduite d'eau potable ; Romande Energie posera de nouveaux tubes, enfin la compagnie industrielle et commerciale du gaz remplacera une conduite de gaz.

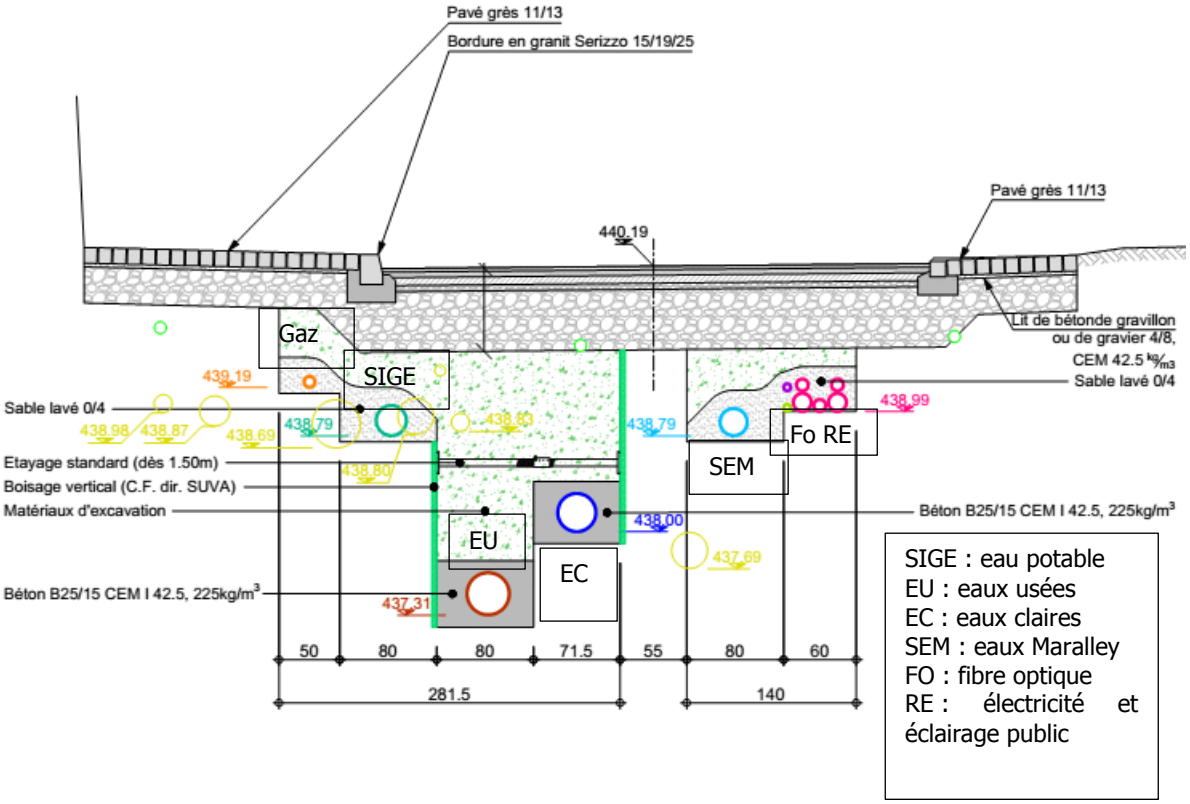

3.9 Les travaux sur les parcelles privées communales

3.9.1 La mise en séparatif de bâtiments communaux

Dans le cadre de la mise en conformité du réseau public d'évacuation des eaux, conformément au plan général d'évacuation des eaux (PGEE), les propriétaires privés sont tenus de réaliser la mise en séparatif de leur parcelle, conformément au règlement communal sur l'évacuation des eaux du 8 février 1995. Il en va de même pour les immeubles communaux qui sont encore en système unitaire (une seule canalisation pour les eaux usées et les eaux claires).

Ainsi, la chapelle Saint-Michel et le bâtiment des services communaux (Temple 11), respectivement situés sur les parcelles communales 5080 et 5016 devront faire l'objet d'une mise en séparatif qui a été intégrée dans le présent préavis.

En ce qui concerne le bâtiment locatif de l'Ancienne Poste (Place des Planches 4) situé sur la parcelle communale 5049 dont les étages supérieurs ont été recemment rénovés, les introductions d'eau et de gaz seront changées. Il est également prévu de mettre en conformité le réseau d'évacuation des eaux usées du bâtiment.

3.9.2 La réfection de l'étanchéité du parking communal – parcelle 5070

L'étanchéité de la dalle du parking de la rue du Temple est défectueuse et doit être assainie. Ainsi, il est prévu de démolir le revêtement bitumineux existant afin de remplacer l'étanchéité de la dalle, de poser un nouveau revêtement, de reposer des bouteroues et enfin d'effectuer un nouveau marquage.

3.9.3 Le temple Saint-Vincent

De manière à améliorer l'efficience du chauffage de la chapelle Saint-Michel, il est prévu de poser une nouvelle conduite entre le temple et la chapelle, afin d'alimenter deux nouveaux radiateurs par la chaudière située dans le temple. En effet, le système de chauffe actuel est constitué de deux radiateurs à gaz dont le rendement est très mauvais et qui ne peuvent plus être réparés, car les pièces détachées ne sont plus disponibles.

Le coin cuisinette de la chapelle est en très mauvais état. La canalisation d'eau est bouchée et il est impossible de la remettre en service. La paroisse évangélique et réfromée de Montreux-Veytaux, en accord avec les monuments historiques, souhaite installer une cuisine contre le mur Nord de la chapelle.

Un nouvel écoulement pour l'évacuation des eaux usées et une nouvelle introduction d'eau pour la chapelle sont prévus, ainsi que la réfection de l'introduction d'eau du temple Saint-Vincent

3.10 Les nuisances sonores

La rue du Temple – RC 731d – est située à cheval entre la zone de village et la zone de coteau B , auxquelles sont attribués les degrés de sensibilité au bruit DS III, respectivement DS II sont respectivement attribués. L'étude en cours sur l'assainissement du bruit routier préconise la pose d'un revêtement de type phono-absorbant pour la zone de village. Cette mesure permettra de réduire les nuisances sonores et, ainsi, de n'avoir plus aucun bâtiment qui atteigne la valeur d'alarme. Pour la zone de coteau B (secteur situé après le temple Saint-Vincent), l'étude ne préconise pas la pose d'un revêtement de type phono-absorbant, étant donné les sollicitations routières liées à la pente de la route. A noter qu'actuellement aucun bâtiment n'atteint les valeurs d'alarme pour ce secteur.

3.11 Emprises et droits

Le nouveau trottoir en estacade devra faire l'objet de l'inscription d'une servitude de passage public au registre foncier, ceci pour toutes les propriétés privées situées à l'aval de la rue du Temple sur le secteur 2. De plus, des emprises provisoires seront nécessaires à la réalisation des travaux.

Il est à noter que la nouvelle servitude remplacera la servitude existante, dont l'assiette n'est pas définie sur plan, qui sera radiée

Dans le cadre de la mise à l'enquête des nouveaux aménagements routiers, un plan des emprises provisoires et définitives faisait partie du dossier.

4 Description des travaux

4.1 Déroulement des travaux

Les travaux à exécuter peuvent être divisés en deux parties, conformément au schéma figurant sous chiffre 3.5 ci-dessus. Le secteur 1 nécessitera la réalisation de nombreuses fouilles à exécuter sur une chaussée étroite avec des habitations de part et d'autre; l'exiguïté des lieux, la vétusté des réseaux souterrains et la proximité d'habitations nécessiteront une réalisation par petites étapes, de manière à assurer l'accès aux immeubles et un passage sur la chaussée. Pour le secteur 2, la particularité consistera à réaliser des travaux conséquents et très techniques pour la démolition et la reconstruction du trottoir en estacade ; des moyens importants devront être déployés pour l'exécution des travaux spéciaux (micropieux, clous, etc.) et pour la construction de la nouvelle estacade constituée en partie d'éléments préfabriqués.

La difficulté principale est le maintien d'une voie de circulation avec des espaces importants qui seront nécessaires au chantier (zone de travaux et emprises pour les machines). Il s'agit ici de trouver le meilleur compromis pour pouvoir réaliser efficacement les travaux en toute sécurité, tout en impactant le moins possible le domaine public pour les usagers.

Les deux secteurs seront réalisés en parallèle avec un avancement qui débutera depuis le bas du secteur 1, avec la réalisation des fouilles en tranchée nécessaires au renouvellement des réseaux souterrains, et depuis le haut sur le secteur 2, avec le renouvellement du trottoir en estacade.

Les différentes phases ont été étudiées dans le détail afin d'optimiser le rendement, mais aussi pour réduire l'impact sur la circulation et la durée de la fermeture de la route qui sera nécessaire durant une période. En effet, la largeur de la chaussée n'est pas suffisante sur un tronçon d'environ 50 m (tracé en rouge) pour pouvoir travailler par demi-chaussée et maintenir une voie de circulation; une fermeture complète de la route, avec maintien d'un passage pour les piétons, sera nécessaire durant une période d'environ 6 à 8 semaines.

Certaines interventions devront être effectuées de nuit, telles que la livraison d'éléments préfabriqués pour la construction du trottoir en estacade, ce qui générera probablement des fermetures nocturnes de la rue du Temple. Cependant, le trafic léger pourra être maintenu par l'avenue de Collonge.

Les travaux de reconstruction du mur privé situé sur la parcelle No 5554, sise à la rue du Temple 33, seront réalisés par la même entreprise, en coordination, de manière à optimiser les interventions et diminuer ainsi les coûts. Ces travaux sont à la charge du propriétaire privé et feront l'objet de l'inscription d'une cédule hypothécaire.

4.2 La circulation durant les travaux

Une voie de circulation sera maintenue durant presque toute la réalisation des travaux, à l'exception des interventions prévues sur un tronçon d'environ 50 m de longueur où la largeur de l'espace public n'est pas suffisante.

Travaux avec maintien de la circulation en sens unique montant :

Le shéma ci-dessous montre la situation avec le maintien de la circulation en sens unique montant et les travaux réalisés sur deux fronts en parallèle (en bleu).

tronçon en chantier

passage possible uniquement pour les poids lourds (feux)

mise en sens unique

circulation maintenue dans les deux sens

Travaux avec fermeture de la route à la circulation :

Durant la réalisation des travaux sur le tronçon qui nécessite la fermeture de la route à toute circulation, le trafic sera dévié par l'avenue de Collonge. Un passage piétonnier sera maintenu durant toute la période.

La rue du Temple étant l'unique accès aux villages de Glion et Caux disposant d'un gabarit généreux pour les poids lourds, il sera nécessaire d'ouvrir ce passage chaque semaine pour donner la possibilité aux gros véhicules d'accéder, afin d'assurer les livraisons indispensables aux activités économiques, tels que l'hôtellerie, les épiceries, les chantiers, les déménagements, etc. Ainsi, il est prévu de fermer la route 3 jours par semaine, du mardi au jeudi, ceci durant environ 6 à 8 semaines. La période de fermeture reste encore à définir avec précision, mais devrait intervenir dans le courant de l'automne 2019.

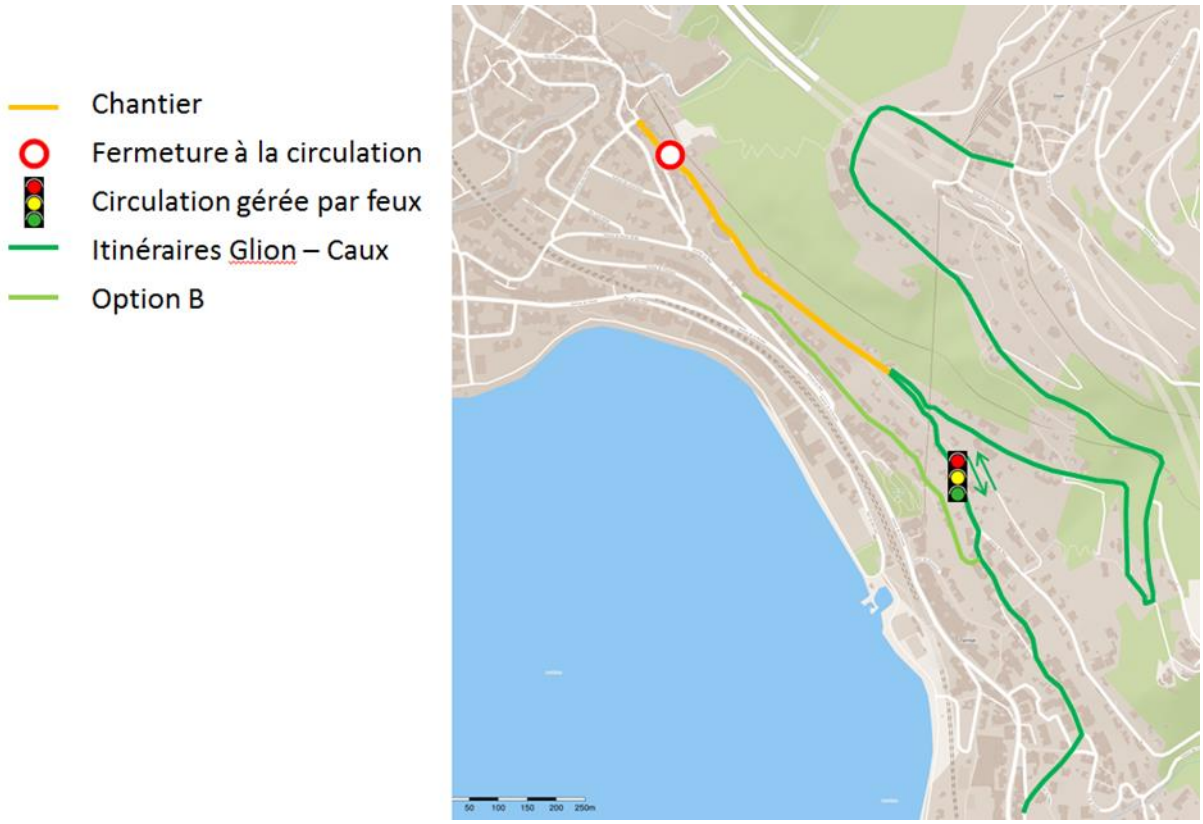

Situation durant les 3 jours de fermeture de la route

4.3 Accès et cheminement piétonnier

Les étapes des travaux sont prévues de manière à maintenir l'accès aux différentes propriétés privées ainsi qu'un cheminement piétonnier et cycliste pendant toute la durée des travaux.

5 Programme des travaux

Le début des travaux est prévu dès le mois d'avril 2019 (après Pâques), pour une durée totale d'environ 2 ans.

Périodes	**Situation**	**Circulation**
Avril – août 2019	Secteur 1 – Réseaux souterrains Secteur 2 – Estacade	Sens unique
Sept – novembre 2019	Secteur 1 – Tronçon étroit Secteur 2 – Estacade	Fermeture à la circulation du mardi au jeudi
Nov 2019 – juin 2021	Secteur 1 – Réseaux et route Secteur 2 – Estacade, réseaux et route	Sens unique Fermeture ponctuelle pour la pose de la couche de finition

La Municipalité mettra tout en œuvre pour limiter la durée des travaux et la gêne occasionnée pour les usagers du domaine public et les habitants de la Vieille Ville. Plusieurs équipes en parallèle sont prévues, ainsi que des horaires élargis et une signalisation avancée.

6 Transports publics

La rue du Temple n'est pas utilisée par les transports publics, excepté lors de la fermeture annuelle du funiculaire Territet-Glion pour des questions d'entretien. Durant cette période, un bus de remplacement effectue la liaison entre Territet et Glion. Selon les contacts déjà établis avec le MVR, les travaux ne devraient pas gêner l'exploitation de la ligne de remplacement. Durant les périodes de fermeture complète de la rue du Temple au trafic sur trois jours par semaine, le MVR pourrait recourir à un bus de plus petite taille afin de pouvoir circuler par l'avenue de Collonge.

7 Services d'urgence

Pendant presque toute la durée du chantier, les véhicules d'urgence pourront circuler sur la rue du Temple, à l'exception de la période durant laquelle un tronçon devra être fermé à toute circulation. Durant la fermeture complète du tronçon au trafic, le SDIS devra stationner un véhicule à Glion, afin de respecter les délais d'intervention ; différentes variantes sont actuellement à l'étude pour l'élaboration d'un concept de sécurité. Ces périodes ne pourront toutefois pas être placées en même temps que des grandes manifestations.

8 Information aux habitants et aux usagers

Une séance d'information publique est planifiée afin de communiquer les contraintes de circulation, le déroulement des travaux et la planification des interventions. Des contacts ont déjà été pris avec les intérêts de la Vieille Ville, la boulangerie située à la rue du Temple, ainsi que l'hôtel Tralala afin de tenir compte, dans la mesure du possible, des activités de ces différentes entités. Les habitants et les commerçants des villages de Glion et de Caux, ainsi que les associations des intérêts de Glion, Caux et Territet continueront également d'être informés des différentes mesures envisagées sur la circulation, ceci avant et durant les travaux.

Les informations seront transmises selon le plan de communication ci-dessous :

- une séance d'information au public avant l'ouverture du chantier ainsi qu'une séance spécifique pour les commerçants ;
- un communiqué de presse ;
- deux panneaux d'information sur le chantier ainsi qu'une signalisation avancée ;
- un tout-ménage ;
- une affichette disponible au greffe et dans les autres services communaux ;
- un article dans le Vivre à Montreux ;
- des informations sur le site Internet de la Commune et les réseaux sociaux avec des mises à jour régulières.

De plus, une information régulière sur l'avancement de ces travaux sera donnée aux habitants, aux usagers, ainsi qu'à votre Conseil, par le biais de différents moyens de communication.

9 Mandat d'ingénieur

Le projet a été élaboré avec l'appui d'un bureau d'ingénieurs. Le mandat consistait à étudier les variantes pour le renouvellement du trottoir en estacade, établir une planification optimisée des travaux en tenant compte des contraintes de circulation, élaborer le projet et le dossier d'appel d'offres, conformément au préavis No 34/2015.

La deuxième partie du mandat, consistant à la réalisation du projet d'exécution, au suivi des travaux avec les métrés contradictoires et à la réception de l'ouvrage, sera confiée au même bureau d'ingénieurs. Le coût de ce mandat a été défini sur la base d'un appel d'offres dont seule la première partie du mandat (jusqu'au retour des offres) a déjà été attribuée dans le cadre du préavis d'étude No 34/2015.

10 Enquête publique

10.1 Réaménagement de la chaussée et du trottoir en estacade

Le secteur 1, situé entre la place des Planches et le Temple Saint-Vincent, fera l'objet de renouvellement d'infrastructures souterraines et de réfection de route, en maintenant l'état existant ; une mise à l'enquête n'a pas été nécessaire.

Pour le secteur 2, situé entre le Temple Saint-Vincent et l'avenue de Collonge, le gabarit de la chaussée sera modifié avec un élargissement de l'espace routier et du trottoir. Ainsi, une mise à l'enquête a été nécessaire, selon les articles 3, 13 et 14 de la loi sur les routes (LRou).

Elle s'est déroulée du 9 janvier au 7 février 2018 et a enregistré une opposition et deux observations.

Résumé des observations

Observation de la PPE Haute Belle : préoccupations quant à l'évacuation des eaux de la route, stationnement et accessibilité pendant les travaux, déplacement d'un lampadaire, état des lieux à faire avant travaux et informations à donner au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Observation de la boulangerie des Planches : préoccupations quant à l'accessibilté durant le chantier, gestion des éventuelles coupures d'électicité et d'eau, mise à dispostion d'une suface pour le chargement des marchandises, gestion des déchets, place de parc et accès privé.

Ces deux observations n'étant pas liées au projet de réaménagement mis à l'enquête, mais uniquement aux contraintes engendrées par les travaux, les réponses seront données directement par le service des travaux publics dans le cadre de la gestion du chantier.

Résumé de la teneur de l'opposition

Les propriétaires des parcelles Nos 5085 et 5238 touchés par le projet estiment que le projet d'aménagement de la chaussée et du trottoir de la rue du Temple devrait se faire de façon coordonnée avec la possibilité de créer un nouvel accès à leurs parcelles et veulent avoir la garantie que la nouvelle construction du trottoir ne pénalise pas la réalisation d'une rampe d'accès qui pourrait être envisagée dans le cadre d'un futur projet de construction sur une parcelle située à l'aval de la route.

Proposition de réponse

Le trottoir en estacade prévu à cet endroit a été légèrement adapté dans le sens des opposants, de manière à envisager l'accroche d'une rampe d'accès à la parcelle privée située en contrebas, sans pour autant devoir adapter l'ouvrage communal de manière conséquente. Cette adaptation a été présentée aux opposants qui l'ont approuvée à l'issue d'une séance de conciliation.

Toutefois, les oppositions n'ont pour autant pas été retirées, ceci uniquement pour des questions liées à l'affectation du sol, totalement indépendantes de la problématique de réaménagement du trottoir en estacade.

La Municipalité propose à votre Conseil d'adopter la présente réponse et de lever l'opposition.

10.2 Inscription d'une servitude de passage public pour piétons et tous véhicules

L'inscription de la servitude a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique qui s'est déroulée du 9 janvier au 7 février 2018 et qui a enregistré une opposition et aucune observation.

Résumé de la teneur de l'opposition

L'opposition à l'inscription d'une servitude de passage public est identique à celle qui a été formulée dans le cadre de la mise à l'enquête pour le réaménagement de la chaussée et du trottoir en estacade. Les propriétaires des parcelles Nos 5085 et 5238 touchés par le projet estiment que le projet d'aménagement de la chaussée et du trottoir de la rue du Temple devrait se faire de façon coordonnée avec la possibilité de créer un nouvel accès à leurs parcelles.

Proposition de réponse

L'assiette de la servitude de passage public pour piétons et pour tous véhicules publiée est compatible avec l'adaptation du projet de trottoir en estacade proposée et acceptée par les propriétaires à l'occasion d'une séance de conciliation. Cette démarche n'a toutefois pas permis le retrait de l'opposition, ceci uniquement pour des questions liées à l'affectation du sol, totalement indépendantes de la problématique de réaménagement du trottoir en estacade et de l'inscription de la servitude relative à son usage public.

La Municipalité propose à votre Conseil d'adopter la présente réponse et de lever l'opposition.

11 Coûts de réalisation

Le préavis d'étude No 34/2015 annonçait un coût devisé sommairement à environ CHF 5 mios. Il est à noter que l'étude effectuée a permis d'établir un projet définitif de remise en état de l'estacade, dont la complexité des travaux à réaliser ne permettait pas de deviser le coût des interventions avec plus de précision.

L'augmentation du coût total est notamment due aux éléments suivants :

- Les sondages effectués montrent une plus grande faiblesse dans la stabilité de l'ensemble de la structure constituée de contreforts, mur en moellons et estacade ; les travaux de renforcement seront par conséquent plus importants.
- Les solutions techniques finalisées sont plus coûteuses que prévu, afin de tenir compte de l'exiguïté des lieux, avec, notamment, une partie de la construction qui devra être réalisée avec des éléments préfabriqués, les dispositifs complexes pour le maintien des passages piétonniers, un certain nombre de livraisons sur le chantier à faire en dehors des horaires de travail pour diminuer l'impact sur la circulation.
- L'étape à réaliser avec route fermée sur trois jours par semaine avec des horaires élargis engendre aussi des coûts supplémentaires.

- De manière générale, les nombreuses contraintes liées aux difficultés du chantier (techniques, planification, exiguïté, maintien de la circulation et mauvais état général de la structure existante plus important que prévu) ont sensiblement augmenté les coûts par rapport à l'estimation sommaire établie dans le cadre du préavis d'étude.
- De plus, quelques travaux supplémentaires ont été ajoutés au préavis, dont notamment ceux en lien avec des bâtiments communaux et du Temple Saint-Vincent, ceci afin d'effectuer ces interventions en coordination dans le cadre d'un unique chantier, permettant ainsi d'optimiser les travaux et de diminuer les coûts.

Le coût des travaux de génie civil est déterminé sur la base de soumissions rentrées (selon la procédure ouverte des marchés publics).

Les autres prestations ont été évaluées sur la base des prix pratiqués actuellement lors d'offres récentes.

-	Génie civil - réfection de la chaussée, ouvrages et aménagements de surface	CHF	5'200'000.00
-	Collecteurs d'évacuation des eaux	CHF	875'000.00
-	Eclairage public, attractif et architectural (temple St-Vincent)	CHF	240'000.00
-	Fibre optique	CHF	90'000.00
-	Défense incendie	CHF	55'000.00
-	Serrurerie	CHF	300'000.00
-	Arborisation et plantations	CHF	10'000.00
-	Temple Saint-Vincent – Chauffage et sanitaire	CHF	63'000.00
-	Rue du Temple 11 et place des Planches 4	CHF	17'000.00
-	Parcelle communale No 5070 – étanchéité du parking	CHF	55'000.00
-	Feux et déviation du trafic	CHF	40'000.00
-	Arborisation et plantations	CHF	90'000.00
-	Mobilier urbain et serrurerie	CHF	30'000.00
-	Marquages et signalisation	CHF	20'000.00
-	Honoraires ingénieurs	CHF	310'000.00
-	Géomètre, état des lieux, assurance, communication et frais divers	CHF	65'000.00
-	Divers et imprévus	CHF	750'000.00
-	Indexation, environ 2%	CHF	165'000.00
Total (TTC)		CHF	8'375'000.00

12 Conséquences financières

12.1 Financement

Au 31 décembre 2018, les fonds disponibles en trésorerie s'élevaient à CHF 7 millions. Le total des emprunts bancaires se montait à CHF 85 millions.

Sur la base du budget adopté cette année et des crédits d'investissement en cours de réalisation, le financement de cet investissement devrait être assuré, partiellement, par la trésorerie et pour le solde par de l'emprunt.

Les dépenses relatives aux égouts seront couvertes par un prélèvement sur le compte 9280.004 « fonds égouts ».

Les participations et subventions seront comptabilisées dans un compte 431.4517.

Il est proposé d'amortir la dépense non couverte par le fonds égouts ou les participations et subventions par le débit du compte No 431.3311 sur une durée de 30 ans.

12.2 Participation/Subvention

Les travaux liés à l'assainissement du bruit routier feront l'objet d'un subventionnement cantonal. Pour le tronçon concerné, le subside appliqué devrait être de 32 % du coût lié au revêtement phonique, soit une subvention totale estimée à environ CHF 7'000.00.

S'agissant d'une route cantonale en traversée de localité, le Grand Conseil a accepté de mettre fin au moratoire décidé en 2003. Ainsi, depuis 2014, l'Etat subventionne à nouveau les chantiers sur ces routes, dont l'entretien est à charge des communes.

Le taux de subvention varie selon la nature des travaux et selon les communes. Il est établi en additionnant quatre taux :

1. Le taux de base, qui dépend du type de travaux (couche d'usure, reconstruction, ouvrages d'art).
2. Le complément traversée, qui est défini en fonction de la longueur du tronçon divisé par la population.
3. Le complément capacité financière va aux communes aux ressources les plus faibles.
4. Le complément trafic tient compte de la charge de trafic.

Le taux de subvention d'un projet communal est la somme des quatre taux, mais ne peut dépasser 50%, sauf exception prévue par l'art. 56[1] de la loi sur les routes.

---

[1] Art. 56 Traversées de localités
1 Dans la traversée des localités, les dépenses de construction, de correction et d'entretien des routes cantonales sont à la charge des communes territoriales.
2 Ces travaux, à l'exclusion des travaux d'entretien, peuvent être subventionnés à concurrence de 50 % au maximum de la dépense.
3 Ce taux peut être augmenté pour les routes à fort trafic, lorsque les nécessités de la circulation imposent aux communes territoriales des frais excessifs par rapport à leurs possibilités financières.
4 Les travaux de renouvellement des revêtements de chaussées peuvent en outre être mis au bénéfice d'une subvention à taux réduit.

Le montant final de la subvention est établi sur la base du décompte relatif au coût réel des travaux routiers de génie civil. Ce montant peut être estimé à environ CHF 1'700'000.00.

Le remplacement des bornes hydrantes et de leurs alimentations sera subventionné par l'ECA à hauteur d'environ CHF 17'000.-, sur un total d'environ CHF 55'000.-.

13 Développement durable

13.1 Social

L'élargissement de la chaussée et du trottoir à l'amont du temple Saint-Vincent permettra d'améliorer la sécurité des usagers et offrira à nouveau la possibilité de stationner des véhicules juste à l'amont du temple en cas de manifestation, ceci dans de meilleures conditions (largeurs plus confortables).

13.2 Economique

La rue du Temple est l'itinéraire essentiel pour les villages de Glion et Caux. Ainsi, l'entretien de cette infrastructure routière constituée de nombreux ouvrages, tel que murs, estacades et ponts, constitue une priorité afin d'éviter de malheureuses fermetures urgentes de la route pour des questions de sécurité.

En effet, des fermetures aléatoires et non organisées sur cette route pourraient engendrer des répercussions substantielles pour l'ensemble des acteurs économiques et pour les villageois concernés.

13.3 Environnemental

La mise en place d'un revêtement bitumineux diminuant sensiblement les nuisances sonores permettra d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Le renouvellement du réseau communal d'évacuation des eaux ainsi que la mise en séparatif des bâtiments participeront à l'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration en diminuant le débit raccordé, ceci par la séparation des eaux claires.

14 Position de la Municipalité

La priorité a été mise sur le renouvellement de l'estacade de la rue du Temple, dont l'état de dégradation avancé nécessite un assainissement dans les plus brefs délais. Ces travaux indispensables seront conséquents pour les automobilistes qui transitent par cet itinéraire pour accéder aux villages de Glion et Caux.

Ce projet constitue une garantie d'accessibilité de qualité pour l'avenir des villages de Glion et de Caux, avec une infrastructure routière qui sera renouvelée pour de nombreuses années, évitant ainsi de devoir agir dans l'urgence de manière désorganisée et peut-être au plus mauvais moment.

Consciente de l'importance de cet itinéraire routier et des nuisances générées par un chantier de cette envergure, la Municipalité mettra tout en œuvre pour minimiser l'impact des travaux sur le domaine public et informera très régulièrement, par différents canaux, tous les acteurs concernés par cet important chantier.

15 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 02/2019 de la Municipalité du 21 décembre 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 8'375'000.00 TTC au maximum pour l'assainissement et l'élargissement des estacades ainsi que le renouvellement des réseaux souterrains et de la chaussée de la rue du Temple

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'adopter le projet de réaménagement de la chaussée et du trottoir en estacade de la rue du Temple ;
2. d'adopter la réponse à l'opposition déposée durant l'enquête publique relative au projet de réaménagement de la chaussée et du trottoir de la rue du Temple ;
3. d'adopter le projet d'inscription d'une servitude de passage public pour piétons et pour tous véhicules sur les parcelles Nos 5082, 5084, 5085, 5238, 5242, 5246, 5247, 5255, 5284 et 5532 ;
4. d'adopter la réponse à opposition déposée durant l'enquête publique relative à l'inscription d'une servitude de passage public et pour tous véhicules sur les parcelles Nos 5082, 5084, 5085, 5238, 5242, 5246, 5247, 5255, 5284 et 5532, située à la rue du Temple à Montreux ;
5. de proposer au Département cantonal compétent d'approuver le projet d'assainissement et d'élargissement de la RC 731d ;
6. de proposer au Département cantonal compétent d'approuver l'inscription de la servitude de passage public pour piétons et tous véhicules sur les parcelles Nos 5082, 5084, 5085, 5238, 5242, 5246, 5247, 5255, 5284 et 5532;
7. d'autoriser la Municipalité à inscrire une servitude de passage public et pour tous véhicules sur les parcelles Nos 5082, 5084, 5085, 5238, 5242, 5246, 5247, 5255, 5284 et 5532, située à la rue du Temple à Montreux ;
8. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement et d'élargissement des estacades ainsi que le renouvellement des réseaux souterrains et de la chaussée de la rue du Temple ;
9. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 8'375'000.00 au maximum ;
10. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde ;
11. de couvrir les dépenses relatives aux égouts par un prélèvement sur le compte No 9280.004 « Fonds égouts » ;

12. de comptabiliser les subventions et participations par le crédit du compte 431.4517 ;
13. d'amortir cet investissement sous déductions des points 11 et 12 par le compte No 431.3311 sur une période de 30 ans au maximum ;
14. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes instances dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du projet d'assainissement et d'élargissement de la RC 731d et de l'inscription de la servitude de passage public pour piétons et pour tous véhicules sur la RC 731d. ;

Ainsi adopté le 21 décembre 2018

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
L. Wehrli	L.S.	O. Rapin

Délégation municipale : M. Ch. Neukomm, Conseiller municipal